PROCÈS-VERBAL

Réunion ordinaire du Conseil municipal des Hautes-Terres le mardi 25 avril 2023, à 19 h 30, à l'édifice municipal de Paquetville

Présents: Denis Landry, maire

Luc Robichaud, conseiller général Suzanne Thériault, conseillère générale Cathy Gosselin, conseillère quartier 1 Etienne Cormier, conseiller quartier 2 Albert Lagacé, conseiller quartier 3

Nathalie Mallais Comeau, conseillère quartier 4

Danny Comeau, conseiller quartier 5

Vanessa Haché Breau, directrice générale/greffière

Jessica Thériault, greffière adjointe

Absent: Louis LeBouthillier, conseiller quartier 6

1. Appel à l'ordre

Monsieur le Maire appelle l'assemblée à l'ordre à 19 h 32.

2. Constatation du quorum

La directrice générale confirme qu'il y a quorum.

3. Déclaration de conflits d'intérêts

Aucun conflit n'est déclaré.

4. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Monsieur le Maire fait la lecture de l'ordre de jour, avec l'ajout de deux points, soit un point 8.8. – Achats pour les travaux publics et un point 8.9. – Demande d'ouverture d'emprunt intérimaire à UNI Coopération Financière.

Il est proposé par la conseillère Nathalie Mallais Comeau et appuyé par la conseillère Suzanne Thériault, que l'ordre du jour soit adopté tel que lu, avec l'ajout des points 8.8 et 8.9. Adoptée à l'unanimité.

Résolution no 2023-04-037

Page 1 sur 8

Municipalité des Hautes-Terres

5. Adoption du procès-verbal de la réunion ordinaire du 28 mars 2023

La greffière adjointe fait la lecture du procès-verbal de la réunion ordinaire du 28 mars 2023. Il n'y a aucune question/commentaire.

Il est proposé par le conseiller Luc Robichaud et appuyé par le conseiller Étienne Cormier, que le procès-verbal de la réunion ordinaire du 28 mars 2023, soit adopté tel que lu. Adoptée à l'unanimité.

Résolution no 2023-04-038

6. Affaires découlant du procès-verbal

La directrice générale présente les suivis du procès-verbal ayant été nécessaires et le rapport est annexé au procès-verbal.

7. Correspondances

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil s'il y a des questions/commentaires sur la correspondance. Aucune question et aucun commentaire.

8. Affaires nouvelles, résolutions et arrêtés municipaux

8.1. Préparation d'appels d'offres pour la vente de biens excédentaires

CONSIDÉRANT QUE la municipalité aura bientôt deux édifices disponibles pour de nouvelles vocations, soit l'École de St-Sauveur et l'ancien édifice municipal de Paquetville et que quelques promoteurs se sont montrés intéressés à y développer de nouveaux projets;

Il est proposé par le conseiller Albert Lagacé et appuyé par la conseillère Nathalie Mallais Comeau,

QUE le conseil mandate l'administration à préparer des appels d'offres pour obtenir des propositions officielles d'achat ou d'idées de développement pour donner de nouvelles vocations à ces deux édifices. Les appels d'offres devront contenir des clauses expliquant que les projets doivent répondre à plusieurs critères de développement favorables pour l'ensemble de la communauté et que le conseil se réserve le droit de ne pas accepter d'offre si aucune ne s'avère acceptable selon ces critères. Adoptée à l'unanimité.

Résolution no 2023-04-039

8.2. Comités externes

CONSIDÉRANT QUE plusieurs demandes ont été faites de la part d'organismes de la communauté pour obtenir un membre du conseil pour siéger à leur conseil d'administration, que ces organismes ont un impact considérable sur notre communauté et que le conseil municipal juge qu'il est important de les supporter;

Il est proposé par le conseiller Étienne Cormier et appuyé par le conseiller Danny Comeau,

QUE la personne suivante siège au conseil d'administration de l'organisme mentionné pour un mandat d'un an, jusqu'en mai 2024 : Étienne Cormier au Comité de gestion environnementale de la Rivière Pokemouche. Adoptée à l'unanimité.

Résolution no 2023-04-040

8.3. Demande d'emprunt

CONSIDÉRANT QU'IL est nécessaire de faire une demande d'emprunt pour financer des projets d'infrastructures importants qui seront réalisés en 2023;

Il est proposé par le conseillère Cathy Gosselin et appuyé par la conseillère Nathalie Mallais Comeau,

QUE la Municipalité des Hautes-Terres demande à la Commission des emprunts de capitaux par les municipalités l'autorisation d'emprunter en vue d'une dépense en capital pour les durées et les sommes suivantes :

| Fin | Sommes (\$) | Durée |
|--|-----------------|--------|
| Services d'administration générale | | |
| Rénovation de l'édifice municipal | 300 000,00 \$ | 20 ans |
| Remplacement de thermopompes | 45 000,00 \$ | 20 ans |
| Stationnement | 144 000,00 \$ | 15 ans |
| Panneaux solaires | 16 000,00 \$ | 20 ans |
| TOTAL - service d'administration générale | 505 000,00 \$ | |
| Service de protection contre les incendies | | |
| Caserne (secteur St-Isidore) | 793 000,00 \$ | 20 ans |
| Panneaux solaires | 14 000,00 \$ | 20 ans |
| TOTAL - service de protection | 807 000,00 \$ | |
| Service de transport | | |
| Asphaltage Rue Roger | 170 000,00 \$ | 15 ans |
| Asphaltage Rue Chaleur | 80 000,00 \$ | 15 ans |
| TOTAL - service transport | 250 000,00 \$ | |
| GRAND Total | 1 562 000,00 \$ | |

Adoptée à l'unanimité.

Résolution no 2023-04-041

8.4. Arrêté sur les marchands ambulants et les ventes de garages

8.4.1. Lecture intégrale de l'arrêté 2023-02 concernant les marchands ambulants, les colporteurs, les cuisines de rue et les ventes de débarras dans la Municipalité des Hautes-Terres

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Hautes-Terres désire réglementer les services de marchands ambulants, les colporteurs, les cuisines de rue et les ventes de débarras sur son territoire;

La greffière adjointe fait la lecture intégrale de l'arrêté 2023-02 concernant les marchands ambulants, les colporteurs, les cuisines de rue et les ventes de débarras dans la Municipalité des Hautes-Terres;

Il est proposé par la conseillère Suzanne Thériault et appuyé par le conseiller Étienne Cormier,

QUE l'arrêté 2023-02 concernant les marchands ambulants, les colporteurs, les cuisines de rue et les ventes de débarras dans la Municipalité des Hautes-Terres, dont l'intégralité a été lu, soit adopté. Adoptée à l'unanimité.

Résolution no 2023-04-042

8.4.2. Troisième lecture par son titre de l'arrêté 2023-02 concernant les marchands ambulants, les colporteurs, les cuisines de rue et les ventes de débarras dans la Municipalité des Hautes-Terres

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Hautes-Terres désire réglementer les services de marchands ambulants, les colporteurs, les cuisines de rue et les ventes de débarras sur son territoire:

Le conseiller Albert Lagacé fait donc la troisième lecture du titre de l'arrêté 2023-02 concernant les marchands ambulants, les colporteurs, les cuisines de rue et les ventes de débarras dans la Municipalité des Hautes-Terres;

Il est ensuite proposé par le conseiller Albert Lagacé et appuyé par la conseillère Suzanne Thériault,

QUE l'arrêté 2023-02 concernant les marchands ambulants, les colporteurs, les cuisines de rue et les ventes de débarras dans la Municipalité des Hautes-Terres, dont le titre uniquement a été lu, soit adopté en troisième lecture. Adoptée à l'unanimité.

Résolution no 2023-04-043

8.5. Arrêté municipal sur le lotissement

8.5.1. Première lecture par son titre de l'arrêté 2023-03 Arrêté sur le lotissement dans la Municipalité des Hautes-Terres

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Hautes-Terres désire adopter un plan de lotissement global sur l'ensemble de son territoire;

Le conseiller Luc Robichaud fait donc la première lecture du titre de l'arrêté no 2023-03 Arrêté sur le lotissement dans la Municipalité des Hautes-Terres;

Il est ensuite proposé par le conseiller Luc Robichaud et appuyé par le conseiller Danny Comeau,

QUE l'arrêté no 2023-03, Arrêté sur le lotissement dans la Municipalité des Hautes-Terres, dont le titre uniquement a été lu, soit adopté en première lecture. Adoptée à l'unanimité.

Résolution no 2023-04-044

8.5.2. Deuxième lecture par son titre de l'arrêté 2023-03 Arrêté sur le lotissement dans la Municipalité des Hautes-Terres

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Hautes-Terres désire adopter un plan de lotissement global sur l'ensemble de son territoire;

Le conseiller Étienne Cormier fait donc la deuxième lecture du titre de l'arrêté 2023-03 Arrêté sur le lotissement dans la Municipalité des Hautes-Terres;

Il est proposé par le conseiller Étienne Cormier et appuyé par le conseiller Albert Lagacé,

QUE l'arrêté 2023-03 Arrêté sur le lotissement dans la Municipalité des Hautes-Terres, dont le titre uniquement a été lu, soit adopté en deuxième lecture. Adoptée à l'unanimité.

Résolution no 2023-04-045

8.6. Arrêté municipal sur la construction

8.6.1. Première lecture par son titre de l'arrêté 2023-04 Arrêté sur la construction dans la Municipalité des Hautes-Terres

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Hautes-Terres désire combiner les règlements sur la construction existants dans un seul arrêté pour l'ensemble de son territoire:

Le conseiller Danny Comeau fait donc la première lecture du titre de l'arrêté 2023-04 Arrêté sur la construction dans la Municipalité des Hautes-Terres;

Il est proposé par le conseiller Danny Comeau et appuyé par le conseiller Étienne Cormier,

QUE l'arrêté 2023-04 Arrêté sur la construction dans la Municipalité des Hautes-Terres, dont le titre uniquement a été lu, soit adopté en première lecture. Adoptée à l'unanimité.

Résolution no 2023-04-046

8.6.2. Deuxième lecture par son titre de l'arrêté 2023-04 Arrêté sur la construction dans la Municipalité des Hautes-Terres

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Hautes-Terres désire combiner les règlements sur la construction existants dans un seul arrêté pour l'ensemble de son territoire;

La conseillère Cathy Gosselin fait donc la deuxième lecture du titre de l'arrêté 2023-04 Arrêté sur la construction dans la Municipalité des Hautes-Terres;

Il est proposé par le conseillère Cathy Gosselin et appuyé par la conseillère Nathalie Mallais Comeau,

QUE l'arrêté 2023-04 arrêté sur la construction dans la Municipalité des Hautes-Terres, dont le titre uniquement a été lu, soit adopté en deuxième lecture. Adoptée à l'unanimité.

Résolution no 2023-04-047

8.7. Arrêté municipal sur les frais municipaux généraux

8.7.1. Première lecture par son titre de l'arrêté 2023-05 concernant les frais municipaux généraux

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Hautes-Terres désire adopter un règlement concernant les frais municipaux en général, dont ceux qui sont perçus par la Commission des services régionaux Péninsule acadienne au nom de la municipalité;

La conseillère Nathalie Mallais Comeau fait donc la première lecture du titre de l'arrêté 2023-05 concernant les frais municipaux généraux;

Il est proposé par la conseillère Nathalie Mallais Comeau et appuyé par la conseillère Suzanne Thériault,

QUE l'arrêté 2023-05 concernant les frais municipaux généraux, dont le titre uniquement a été lu, soit adopté en première lecture. Adoptée à l'unanimité.

8.7.2. Deuxième lecture par son titre de l'arrêté 2023-05 concernant les frais municipaux généraux

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Hautes-Terres désire adopter un règlement concernant les frais municipaux en général, dont ceux qui sont perçus par la Commission des services régionaux Péninsule acadienne au nom de la municipalité;

Le conseiller Étienne Cormier fait donc la deuxième lecture du titre de l'arrêté 2023-05 concernant les frais municipaux généraux;

Il est proposé par le conseiller Étienne Cormier et appuyé par le conseiller Luc Robichaud,

QUE l'arrêté 2023-05 concernant les frais municipaux généraux, dont le titre uniquement a été lu, soit adopté en deuxième lecture. Adoptée à l'unanimité.

Résolution no 2023-04-049

8.8. Achat pour les travaux publics

CONSIDÉRANT QU'IL est nécessaire de bien équiper l'équipe des travaux publics afin qu'ils puissent desservir l'ensemble du territoire de la municipalité et que certains outils nécessaires étaient désuets;

Il est proposé par la conseillère Suzanne Thériault et appuyé par le conseiller Luc Robichaud,

QUE l'on accepte d'acheter les équipements nécessaires, dont un camion, une remorque, un tracteur tondeuse et des outils divers, pour l'équipe des travaux publics, jusqu'à un montant de 100 000,00 \$. Adoptée à l'unanimité.

Résolution no 2023-04-050

8.9. Demande d'ouverture d'emprunt intérimaire à UNI Coopération Financière Il est proposé par le conseiller Albert Lagacé et appuyé par le conseiller Étienne Cormier,

QUE la Municipalité des Hautes-Terres, sur approbation de la Commission des emprunts de capitaux par les municipalités, transmette sa demande d'emprunt à UNI Coopération Financière pour l'ouverture d'une marge de crédit d'un montant de 1 062 000,00 \$. Adoptée à l'unanimité.

Résolution no 2023-04-051

9. Demandes de renseignements et annonces des membres du Conseil Aucun point.

10. Présentations et interventions du publics

Environ 50 personnes du public ont assisté à la réunion et plusieurs ont posé des questions concernant divers dossiers dont la rue des Érables, l'intersection de Duguayville, le plan de lotissement et les activités pour les enfants.

11. Ajournement

Le conseiller Danny Comeau propose l'ajournement et la séance est levée à 21 h 32.

Maire

Vanessa Haché Breau

Directrice générale/Greffière

Affaires découlant du procès-verbal de la réunion ordinaire du 28 mars 2023

Agrandissement caserne St-Isidore

CORBO prépare l'appel d'offres qui devrait sortir à la mi-mai et l'option de la 4^e baie sera demandé séparément au soumissionnaire.

Agrandissement St-Sauveur

L'architecte Jacques Boucher a commencé le dossier.

Rénovations à l'édifice Nancy Lainey-Thériault

Jacques Boucher prépare l'appel d'offres qui est sorti hier sous invitation.

Lieux inesthétiques et dangereux :

L'arrêté est en vigueur et des adresses problématiques ont été envoyées à la CSR pour suivi.

Prêt intérimaire UNI Coopération Financière

Tout est réglé avec Uni pour le premier prêt de 375 000 \$.

Lettre de préoccupation pour le coin de Duguayville

Rapport est prêt.

Vanessa Haché Breau

Directrice générale/Greffière